

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 3 MARS 2025 À 19 H 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD**

**Sont présents les conseillers**

**Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville**

**Messieurs : Thierry Ratté et Berchmans Minville**

**Tous membres dudit conseil et formant quorum.**

**Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.**

**Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission pour réparation du dôme
3. Amendement du rapport financier 2023 – dépenses rue de la Rivière
4. Soumission de Info-punch 2009 inc.
5. Soumission de AtmanPro
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. SOUSSION POUR RÉPARATION DU DÔME  
Résolution no : 2025-068**

CONSIDÉRANT QU'un entrepreneur a endommagé la toile du dôme dans la cour du garage lors de la livraison de sel de déglacage ;

CONSIDÉRANT QUE Industries Harnois, fabricant du dôme, fournit la soumission pour la réparation au coût de 8 821,43 \$ ou un remplacement au coût de 14 773,01 \$ plus les taxes pour chaque soumission ;

CONSIDÉRANT QUE nos assureurs confirme que la soumission retenue est celle de la réparation ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE la soumission de Industries Harnois pour la réparation de la toile du dôme à sel au montant de 8 821,43 \$ plus taxes soit acceptée.

**3. AMENDEMENT DU RAPPORT FINANCIER 2023 – DÉPENSES RUE DE LA RIVIÈRE  
Résolution no : 2025-069**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a confirmé une compensation de 56 409 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme et le montant total des dépenses admissibles de 126 159,82 \$ soit 39 232,46 \$ pour l'entretien d'été et 47 694,90 \$ pour l'entretien d'hiver, inscrit à la page S51 article 13 du rapport financier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été constaté à la page S51 du rapport financier 2023 et qu'un amendement est requis ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE le rapport financier 2023 soit amendé pour corriger les informations de la page S51 tel que proposé.

**4. SOUSSION INFO-PUNCH 2009 INC.  
Résolution no : 2025-070**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que soit moderniser le système de pointage des heures pour les employés de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE Info-Punch 2009 Inc. offre un système de suivi des présences par identification par radio fréquence (RFID) de type pointeuse à jetons ou cartes au coût de 1 279,55 \$ taxes, installation, configuration et formation incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'utilisation sont de 30 \$ plus taxes mensuellement ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE la soumission #4756 d'Info-Punch 2009 inc. au coût de 1 279,55 \$ taxes incluses soit acceptée.

**5. SOUSSION ATMANPRO  
Résolution no : 2025-071**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite poursuivre les démarches d'évaluation à l'externe de la structure organisationnelle ;

CONSIDÉRANT QUE des postes seront à pourvoir au cours des prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE AtmanPro offre l'accès à une plateforme complète et conviviale assurant une autonomie et permettant de réduire les frais de déplacement de professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la plate-forme est accessible moyennant l'achat de 5 évaluations psychométriques au coût unitaire de 265 \$, soit 1 325 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE AtmanPro offre le service d'interprétation des évaluations à la pièce ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE l'offre de AtmanPro pour l'accès à leur plateforme soit acceptée au coût de 1 325 \$ plus taxes.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution no : 2025-072**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 20 h 20.

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.